

Duodopa®

Lévodopa 20 mg/ml - carbidopa 5 mg/ml, gel intestinal.

**Prise en charge
du patient
sous Duodopa®**

**De son
hospitalisation
au retour
à domicile**



MARS 2024

Ce document
est diffusé sous
l'autorité de l'ANSM

Ce document
s'inscrit dans le cadre
du Plan de Gestion
des Risques
de DUODOPA®

abbvie

Afin de permettre une prise en charge personnalisée et adaptée aux patients traités par DUODOPA® ainsi qu'une optimisation de la coordination hôpital – ville dans la minimisation des complications liées au traitement par DUODOPA®, AbbVie propose aux neurologues souhaitant instaurer un traitement par DUODOPA®, la réalisation, par un prestataire de santé à domicile, des missions décrites dans ce document.

En cas de besoin supplémentaire que vous, prescripteur, identifierez dans le cadre du suivi de votre patient, il sera de votre responsabilité d'adapter les moyens nécessaires à ce suivi : la prestation proposée par AbbVie ne pourra en aucun cas aller au-delà du cadre de celle définie dans le cahier des charges présenté ici.

Prestation de suivi et d'assistance du patient

Le prestataire de santé à domicile intervient au près du patient après obtention par le prescripteur du consentement écrit du patient (formulaire d'adhésion au Service DUODOPA®).



de l'hospitalisation...

Information du patient à l'hôpital

- Présentation au patient des modalités d'utilisation des dispositifs médicaux liés à DUODOPA®* ;

Formation de l'infirmière libérale choisie par le patient, à son cabinet

- à l'utilisation des dispositifs médicaux liés à DUODOPA®* ;
- à la réalisation des soins de suite.

* L'appellation « dispositifs médicaux liés à DUODOPA® » regroupe la pompe CADD-Legacy® DUODOPA® ainsi que les sondes et leur matériel accessoire nécessaires à l'administration du traitement.



Ces deux actions sont faites par l'infirmière prestataire

Les missions :



... au domicile du patient

Suivi par l'infirmière prestataire avec l'infirmière libérale :

- au domicile du patient à J0, J7, J30, M3, M6 puis tous les 6 mois ;
- par téléphone à M2, M9 puis tous les 6 mois ;

Soutien et assistance de l'infirmière libérale du patient sur l'utilisation des dispositifs médicaux liés à DUODOPA® ainsi que sur la réalisation des soins de suite post GEP* ;

Astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7 assurée par une infirmière du prestataire afin de répondre aux questions de l'infirmière libérale et pour tout dépannage, mise à disposition ou maintenance des dispositifs médicaux liés à DUODOPA®.

▼ GEP : Gastrostomie Endoscopique Percutanée

Prestation logistique : commande et livraison des dispositifs médicaux



de l'hospitalisation...

Mise à disposition d'un centre d'appels via un numéro de téléphone unique pour :

- Les commandes des dispositifs médicaux (pompes, sondes et leur matériel accessoire) liés au traitement par DUODOPA® ;
- Les demandes de renseignements sur les livraisons de produits ou les statuts des commandes ;
- Les réclamations et les demandes de retours de dispositifs médicaux.

Les missions :



... au domicile du patient

Livraison dans les 72 heures, sauf en cas d'urgence (pas de livraison le samedi).



Numéro Cristal d'**Elvie**
(prestataire de santé à domicile) :
09 70 80 89 38
(appel non surtaxé - 24h/24 - 7j/7)



Suivi à l'hôpital



Neurologue

Prescription d'un traitement DUODOPA®

Recueil du consentement du patient à l'adhésion au service DUODOPA®



Infirmière hospitalière du service de neurologie

Phase Naso-intestinale

(Si le médecin l'estime nécessaire)

Phase préalable à la gastrostomie pour déterminer si le patient répond favorablement à cette méthode de traitement



Gastro-entérologue

Phase Gastro-intestinale

Gastrostomie endoscopique percutanée



Neurologue

Ajustement de dose
Soins de suite

Formation de l'infirmière libérale choisie par le patient, à son cabinet

- à l'utilisation des dispositifs médicaux liés à DUODOPA® ;
- à la réalisation des soins de suite.



Infirmière prestataire

Présentation au patient pendant son hospitalisation des modalités d'utilisation des dispositifs médicaux liés à DUODOPA®



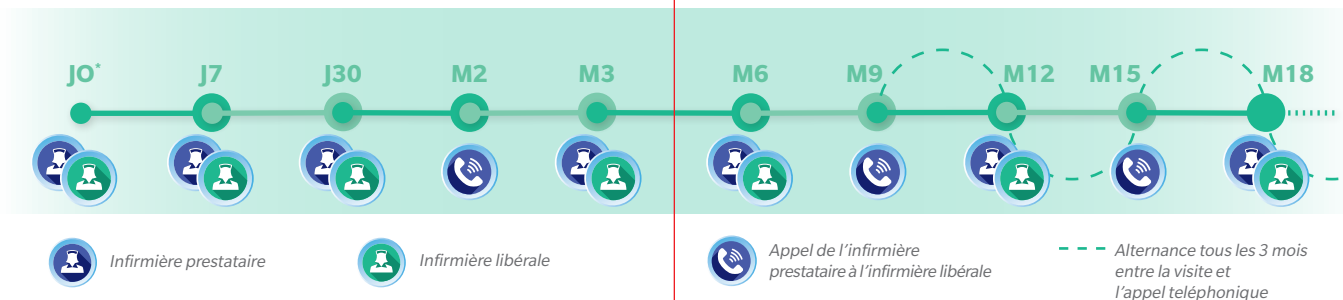
Pharmacien hospitalier

- Commande de cassettes de DUODOPA®
- Commande de dispositifs médicaux via le prestataire de santé à domicile



Suivi à domicile

Soins de suite et gestion de la pompe au quotidien



Infirmière prestataire

• Suivi par l'infirmière prestataire avec l'infirmière libérale à des temps spécifiques :

- au domicile du patient
- par téléphone

• Soutien et assistance de l'infirmière libérale sur l'utilisation des dispositifs médicaux liés à DUODOPA® ainsi que sur la réalisation des soins de suite post-GEP*



Numéro Cristal d'Elivie
(prestataire de santé à domicile) :
09 70 80 89 38
(appel non surtaxé - 24h/24 - 7j/7)

Afin de répondre aux questions de l'infirmière libérale et pour tout dépannage, mise à disposition ou maintenance des dispositifs médicaux liés à DUODOPA®

▼ GEP : Gastrostomie Endoscopique Percutanée

* JO correspond au retour à domicile du patient après son hospitalisation pour gastrostomie endoscopique percutanée

Nous vous rappelons que tout effet indésirable doit être déclaré au Centre régional de pharmacovigilance (CRPV) dont vous dépendez ou via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé <https://signalement.social-sante.gouv.fr>. Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>

Gastro-entérologue



et/ou



Neurologue

• Visite de suivi clinique du patient

- Vérification des dispositifs médicaux tous les 6 mois par un clinicien expérimenté

Ce document est à destination de :



Neurologue



Gastro-entérologue



Pharmacien hospitalier



**Infirmière
prestataire**



Infirmière hospitalière



Infirmière libérale

AbbVie

Société par Actions Simplifiée à associé unique au

capital de 133 449 467,40 €

RCS Créteil 750 775 660

Siège Social : 10 rue d'Arcueil 94528 RUNGIS Cedex

Numéro SIRET : 750 775 660 00012

